

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Sainte Marie, le **05 JUL. 2019**

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile océan Indien

DÉCISION N°0474/2019 /DSAC OI

Portant subdélégation de signature

VU le code de l'aviation civile et le code des transports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

VU l'arrêté n°2251 du 17 juin 2019 du préfet de La Réunion portant délégation de signature à Monsieur **Lionel MONTOCCHIO**, directeur de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien et notamment son article 4 ;

VU la décision du 26 avril 2019 du ministre de la transition écologique et solidaire portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien ;

Copie à : Préfet de La Réunion

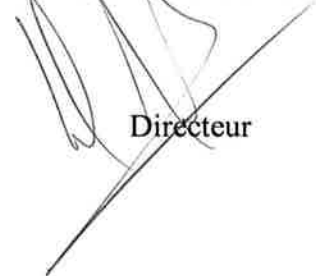
DÉCIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Lionel MONTOCCHIO**, directeur de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien, délégation de signature est donnée à :

- M Laurent **DÉMOUSTIER**, adjoint au directeur ;
- M Victor **KADILA**, chef du département Gestion des Ressources ;
- M Alain **CAILLABET**, chef de cabinet

Article 2 : La présente décision est notifiée au préfet de La Réunion et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lionel Montocchio



Directeur